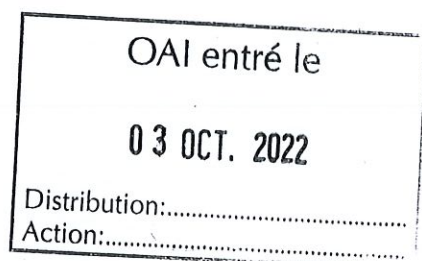




LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région



OAI – Forum da Vinci  
Madame Michelle FRIEDERICI,  
Messieurs Marc FEIDER et Pierre HURT  
6, Bd Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2022

Division II – Personnes Handicapées

N/réf. : 2022/ 5442 /PH

**Concerne : Votre courrier du 28 juillet 2022 au sujet des règlements grand-ducaux d'application de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs - Report de l'entrée en vigueur de la loi**

Madame, Messieurs,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 28 juillet 2022 mentionné sous rubrique qui a retenu toute mon attention et qui a donné lieu à une entrevue productive le 23 septembre 2022 au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Vous avez demandé dans votre courrier à ce que l'entrée en vigueur de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des bâtiments d'habitation collectifs et des voies publiques soit reportée. Dans ce contexte, je me réjouis que nous ayons pu nous mettre d'accord lors de notre entrevue précitée qu'un report de la date d'entrée en vigueur de la loi et de celle fixée dans les trois projets de règlements grand-ducaux précités équivaldrait à entamer une nouvelle procédure législative et réglementaire et ne ferait qu'éloigner l'atteinte de l'objectif de l'accessibilité souhaitée pour tous les citoyens.

Par ailleurs, je tiens à vous assurer que mes services continueront à mettre tout en œuvre, en étroite concertation avec l'OAI, pour promouvoir la nouvelle loi sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public et pour informer et sensibiliser le public en général et les architectes, ingénieurs-conseils et maîtres d'ouvrage en particulier. C'est dans cet ordre d'idées que nous vous avons remis deux Vadémécums ayant pour objectif de donner aux architectes et ingénieurs-conseils des orientations pour les aider à réaliser des projets de mise en accessibilité des lieux ouverts au public et des voies publiques, ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs. Ces Vadémécums seront prochainement publiés sur les sites Internet du Ministère et de l'OAI.

En attendant la publication des trois règlements grand-ducaux relatifs à la loi du 7 janvier 2022, je tiens à vous remercier vivement pour votre collaboration lors de la préparation des guides pratiques et des fiches de travail soutenant votre secteur dans la mise en œuvre de cette loi.

Votre savoir-faire va certainement favoriser la bonne mise en pratique de ladite loi et le développement de bonnes pratiques dans le domaine de l'accessibilité.

Tout en me réjouissant de votre support et de la qualité de nos échanges dans ce dossier qui ensemble nous tient à cœur, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,



Corinne CAHEN